EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL292024-DE

N° 29/2024

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 13/09/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNE

Mme la Maire informe le conseil municipal que la trésorerie nous fait part que les travaux d'éclairage public effectués par le syndicat SEZEO sont à inscrire au compte 204182 en investissement et non en fonctionnement puisqu'ils sont considérés comme des subventions d'équipement versées. Ainsi il convient de virer les sommes prévues au BP du fonctionnement à la section Investissement et de créer une opération n°177 : « rénovation des EP » art 204182. Cette nouvelle opération est à amortir en 2024 au prorata donc il faudra également délibérer sur la durée d'amortissement.
Mme La Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) - 164 : Frais études, élab. Modif. E	-2 735,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	20 094,00
204182 (204) : Bâtiments et installations op177	24 830,00	2804182 (040) : Bâtiments et installations	207,00
2135 (21) - 168 : Instal.géné.,agencements,am	-195,00		
2152 (21) - 168 : Installations de voirie	-591,00		
2188 (21) - 165 : Autres immobilisations co	-1 008,00		
	20 301,00		**20 301,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	20 094,00		
615232 (011) : Réseaux	-20 301,00		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	207,00		
	0,00		

Total Dépenses	**20 301,00**	**Total Recettes**	**20 301,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL292024-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'amortir ces travaux d'éclairage public pour une durée de 40 ans
- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 BUDGET PRINCIPAL telle que définie ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 19/09/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

